

**Article rédigé par les services de la Métropole de Lyon et du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or.**

### **Attention aux pétitions infondées !**

Comme nous l'évoquions lors d'un précédent article, le réseau balisé des Monts d'Or est actuellement en cours d'actualisation. [lire l'article](#)

**La mise à jour des itinéraires de randonnée par la mise en place de ce plan** est portée par la Métropole de Lyon en partenariat avec le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or et les communes membres depuis plus de deux ans.

**Les partenaires locaux ont été associés dès le départ du projet afin d'échanger sur la multiplicité des pratiques sur les sentiers du territoire et de construire ainsi un réseau qualitatif adapté.** Chaque partenaire **peut** s'exprimer librement dans cette démarche et **les thématiques équestres et VTT sont encore en cours d'élaboration.**

A l'initiative d'un collectif « collectif monts d'or » une pétition circule sur les réseaux sociaux. Si chacun est libre de s'exprimer, il est cependant **regrettable que** cette pétition **soit** basée sur des données erronées. **Pour une entière transparence dans l'élaboration de ce plan, l'ensemble des documents de travail ont été communiqués aux partenaires équestres, les chiffres affichés sont donc encore plus incompréhensibles.**

**Il apparait important pour les collectivités territoriales d'user de leurs droits de réponse afin que chacun puisse se positionner avec une connaissance réelle de ce projet.**

**Avant de revenir sur les éléments de cette pétition, le plan de randonnée a deux objectifs : établir une forme de protection légale en vue d'assurer la conservation des chemins ruraux d'une part et de valoriser cette action avec la mise en réseau de ces sentiers permettant de proposer une multitude d'itinéraires. Cette offre participe à la découverte de nos sites naturels et du patrimoine en développant la pratique de la randonnée.**

#### **Ce qui est dit sur la pétition :**

*Aujourd'hui le Plan Départemental et Métropolitain des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des Monts d'Or est constitué de **350 km de chemins accessibles à tous.***

#### **Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte des Monts d'Or :**

**Ce plan** n'est pas existant mais en cours d'élaboration, l'inauguration des **200 km d'itinéraires est prévue au printemps 2018.**

Le réseau public de sentiers actuel a 20 ans et est géré par le **Syndicat. Au total, 160 km de sentiers sont balisés.** Il est composé de 10 boucles communales, d'un tour intérieur et d'un grand tour des Monts d'Or **ainsi que** de 8 sentiers thématiques.

Ces dernières années de nombreux chemins ont été créés **par le passage répété de promeneurs** sur des propriétés privées par des usagers n'ayant pas conscience **de leur action.** Même s'ils sont empruntés régulièrement par les promeneurs (à pieds, en vtt ou à cheval), ces sentiers appartiennent à des propriétaires privés **et les collectivités ne peuvent en faire la promotion.**

#### **Ce qui est dit sur la pétition :**

*Le nouveau Plan du Syndicat Mixte des Monts d'Or prévoit que dès 2018 :*

- *seuls 150 km balisés et aménagés resteront autorisés aux piétons*

#### **Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte des Monts d'Or :**

**Comme indiqué précédemment, ce plan représentera 200 km d'itinéraires balisés accessibles.**

Suite aux réflexions des groupes de travail, les communes ont délibéré pour inscrire leurs sentiers sur le réseau PDMIPR. La plupart des sentiers **gérés aujourd'hui par le Syndicat ont été inscrits dans ce plan. Certains sentiers publics ont été ré-ouverts, d'autres ont été inscrits en réserve afin d'être préservés.**

#### **Ce qui est dit sur la pétition :**

*Les vététistes seront cantonnés sur 90 km contre 350 actuellement*

#### **Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte des Monts d'Or :**

**Nous travaillons actuellement sur des propositions d'itinéraires VTT mettant en valeur cette pratique sur le territoire. Ces itinéraires ne sont pas encore arrêtés et ce chiffre est sans fondement.**

Lors de l'élaboration de **ce plan**, le choix a été fait **d'aller plus loin dans cette démarche en affichant pour objectif la volonté de valoriser des itinéraires selon les différentes pratiques.**

#### **Ce qui est dit sur la pétition :**

*Les cavaliers seront cantonnés sur 60 km dont 20 km de goudron et deux centres-villes (Limonest et Chasselay) contre 350 actuellement.*

#### **Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte des Monts d'Or :**

**Les propositions d'itinéraires équestres sont en cours de réflexion. Le Comité Régional d'Équitation et les centres équestres du territoire sont associés à ce projet de valorisation. Les bases de ce travail sont claires : les sentiers doivent être situés sur du domaine public et/ou privé des communes. Certains passages sur des propriétés privées peuvent s'effectuer à la marge après demande auprès du propriétaire concerné et signature d'une convention.**

**Une commune a fait le choix de prendre des arrêtés visant à limiter la circulation à certains types de pratiques sur quelques sentiers de sa commune. Ce n'est pas le cas pour les 12 autres communes du Syndicat. Cette décision n'est pas le fruit du plan de randonnée qui est engagé aujourd'hui sur le territoire.**

#### **Ce que demandent les pétitionnaires :**

*que les 350 km de chemins restent accessibles à tous comme ils l'ont toujours été*

#### **Réponse de la Métropole et du Syndicat Mixte des Monts d'Or :**

**Il n'y a pas aujourd'hui 350 km de chemins publics sur le massif des Monts d'Or que les collectivités seraient en capacité de promouvoir.**

**Les collectivités s'engagent déjà fortement en proposant 200 kilomètres d'itinéraires sécurisés et aménagés.**

#### **Ce que demandent les pétitionnaires :**

*que les chemins balisés et aménagés soient conçus pour une pratique commune.*

**Réponse de la Métropole et du SMPMO :**

**Le plan a une approche de l'ensemble des pratiques de ces espaces de nature. Proposer des itinéraires équestres et VTT est une valorisation supplémentaire avec pour objectif de préciser l'offre en fonction des usages, comme par exemple la définition des niveaux de difficultés en VTT. Les sentiers restent les mêmes et seront forcément partagés.**